

CAMPAGNE 2025

Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA 2)

Volet « Soutien au fonctionnement et à l'innovation »

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madame, Monsieur,

Le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus. Il comporte deux axes :

[Axe 1 « Fonctionnement » : soutien global au projet associatif](#)

[Axe 2 « Innovation » : nouveaux projets innovants](#)

Nous vous recommandons de bien lire les documents et de ne pas attendre les derniers jours avant de déposer votre demande.

La demande de subvention est à compléter en ligne via



**Date limite de retour des dossiers de demande de soutien :
Jeudi 6 février 2025 à midi**



Les indispensables avant de déposer une demande :

Votre association
est-elle concernée ?

Note d'orientation
FDVA 2- 2025
Finistère

Fiche spéciale
associations
sportives

Participez aux
visio-conférences

Informations sur la campagne FDVA2 :

SDJES Finistère : <https://www.tibaymoz.fr/e1/d8/fdva>

DRAJES Bretagne : <https://www.ac-rennes.fr/fdva>